

Recouvrement des factures par LSV+

Le prélèvement automatique, c'est pratique et cela simplifie vos paiements de fin de mois.

Vous aussi, vous souhaitez que vos factures soient directement débitées de votre compte ?

VOé vous offre cette possibilité. Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner à votre banque.

Autorisation de débit

Avec possibilité de contestation

LSV + Ident.: VOE1W

Bénéficiaire: VOé commerce SA

Rue des Eterpaz 26 1337 Vallorbe

Par la présente, j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter de mon compte les factures émises par le bénéficiaire ci-dessus.

Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'y a pour ma banque aucune obligation de débit.

Le montant débité me sera remboursé si je renvoie l'avis de débit, signé, à ma banque dans les 30 jours.

Que se passe-t-il ensuite?

- · vous recevez vos factures comme d'habitude,
- à la date d'échéance, le montant est débité de votre compte,
- vous disposez de 30 jours pour contester le montant prélevé et vous faire rembourser très facilement.

N° d'abonnement
(sur votre facture)
N° de client
(sur votre facture)
Nom
Prénom
Adresse
NPA, Localité
Compte bancaire N°
Clearing N°
IBAN
Lieu, date
Titulaire du compte
·
Banque
•
Localité
Signature
IRAN
Timbre et visa de la banque

Con irmation à remplir par la banque

Clearing N°	IBAN
Date	Timbre et visa de la banque